L'Action libérale à Valenciennes

Dimanche a eu lieu à Valenciennes devant 1 200 électeurs de l'arrondissement une réunion organisée par l'Action libérale.

La réunion était présidée par M. Thellier de Poncheville, ancien député; M. Toussaint, avocat, conseiller municipal de Dijon, a développé le programme de l'Action libérale, et a fait le procès du ministère actuel.

Après lui, M. Langlais, rédacteur en chef de la *Dépêche* de Lille, a prêché l'union de tous les hommes d'ordre modérés, catholiques libéraux et conservateurs, contre le collectivisme et le radicalisme.

M. Thellier de Poncheville a terminé par une vigoureuse allocution et un pressant appel aux électeurs.

Un ordre du jour s'engageant à faire triompher le programme de l'Action libérale a été adopté à l'unanimité.

RÉUNION PROGRESSISTE

Une conférence politique de M. Paul Beauregard, député, professeur à la Faculté de droit de Paris, a eu lieu samedi à Dôle, sous les auspices de l'Alliance des républicains progressistes.

La réunion était présidée par M. le sénateur Legludic.

Le général André à Dijon

Le général André a présidé hier à l'installation officielle du premier groupe d'artillerie de la 15e division envoyée de Bourges à Dijon.

Au cours des réceptions, le ministre a prononcé quelques-unes de ces allocutions dont il a le secret.

Les trois batteries du 1er régiment d'artillerie, venant de Bourges et appartenant à la 15e division d'infanterie, sont arrivées sous le commandement du lieutenant-colonel Abinal. Elles avaient cantonné hier à Gevrey-Chambertin.

Les Sociétés d'anciens militaires les attendaient à l'octroi de la route de Beaune. Des fleurs ont été offertes aux officiers après les compliments de bienvenue qui leur ont été adressés.

Précédés des Sociétés, les artilleurs sont entrés dans la ville, acclamés par la population. Sur le parcours, les maisons étaient pavoisées.

Les troupes se sont massées sur la place d'Armes avec les canons et les fourgons. A son arrivée, le général André a procédé à la remise des décorations. Sont nommés:

Commandeurs de la Légion d'honneur: les généraux de Piepape et du Hamel.

Officiers: le commandant en retraite Vendeuvre et le médecin Goubault.

Chevalier, le capitaine Guillaumot, du 27e d'infanterie.

Médaille militaire: l'adjudant Marcel, du 27e, et le gendarme Vernet, de la 8e légion.

Le général André, qui se trouvait sur une tribune dressée au fond de la cour de l'Hôtel de Ville, descend avec le maire, le général Godart et les autres généraux, et se rend sur la place. Le colonel Abinal vient le saluer et les troupes défilent pour se rendre à leurs casernements.

Le ministre a ensuite présidé un banquet de 800 couverts. Le soir, il s'est rendu au théâtre.

L'armée a été très acclamée; mais l'accueil fait au ministre a été plus que froid.

Député qui ne se représente pas

Une dépêche de Tours annonce que M. Wilson, député de Loches, ne se représentera pas aux prochaines élections. Le gendre de feu le président Grévy donne des raisons de santé comme motif de sa retraite. M. Chautemps, procureur de la République, frère de l'ancien ministre, a été désigné par le Congrès radical pour le remplacer.

LE SYNDICAT JAUNE

DE MONTCEAU-LES-MINES

Hier matin, le Syndicat jaune de Montceau-les-Mines s'est réuni en assemblée générale.

Malgré une pluie persistante, 1500 syndiqués remplissaient la salle.

Après la reddition de comptes, l'assemblée, à l'unanimité, a renommé l'ancien bureau.

M. Mangematin, président du Syndicat jaune du Creusot, assistait comme invité à la réunion; il a prononcé un discours très applaudi.

M. MILLERAND ET LE PARTI SOCIALISTE

Du *Temps*:

On se souvient que, dans sa séance du 9 octobre dernier, le Comité général du parti socialiste fut saisi, par M. Amilcare Cipriani, au nom de la Fédération socialiste révolutionnaire de Loir-et-Cher, d'une motion tendant à exclure M. Millerand du parti socialiste, en raison de sa participation aux fêtes en l'honneur du Tsar.

M. Cipriani rappelait qu'un manifeste du Comité général, lancé à la veille de l'arrivée du Tsar en France, « engageait les élus qui se réclament des principes socialistes à refuser tout crédit pour sa réception sous peine de déchoir aux yeux du prolétariat révolutionnaire. »

C'est en vertu même de ce manifeste que M. Cipriani demandait qu'on « chassât définitivement du parti M. Millerand » qui, disait-il, élu socialiste, a pris part d'une façon éclatante aux manifestations en l'honneur du Tsar, s'est honteusement prosterné aux pieds du tsar et a accepté des décorations de tous les massacreurs de tous les pays. »

Cette motion approuvée par M. Cordé au nom du parti allemaniste, fut combattue par plusieurs autres délégués qui proposèrent: les uns, parmi lesquels M. Gérault-Richard, l'ordre du jour pur et simple; les autres de demander la radiation de M. Millerand au prochain Congrès de Tours; enfin, un délégué, M. Vierne, rappelant la résolution du Congrès de Lyon, déclara que M. Millerand, ayant été placé hors du parti par cette résolution, ne pouvait en être exclu.

Le Comité général décida de communiquer les diverses propositions aux fédérations adhérentes, afin que le vote sur cette grosse question fût l'expression directe de l'ensemble du parti.

Les fédérations consultées ayant fait connaître leur avis, le Comité général a statué, hier *soir*, sur le cas de M. Millerand.

Nous croyons savoir que l'ordre du jour pur et simple a été voté, après une très vive discussion, par 27 voix contre 16 et 11 abstentions.

LES MINEURS DU CENTRE

Le Congrès des mineurs du Centre, tenu à Montvicq, a pris fin hier soir.

Il a approuvé l'attitude de M. Buvat au Comité fédéral et s'est prononcé pour la réunion du Congrès national à Alais, dans la deuxième quinzaine de mars.

Le siège de la Fédération du Centre, qui était à Poyet, sera transféré à Saint-Eloy (Puy-de-Dôme).

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dimanche ont eu lieu à Oran les élections pour le remplacement de la municipalité qui démissionna lors du voyage du gouverneur de l'Algérie dans les principales villes. La municipalité démissionnaire a été réélue sans concurrents, par une moyenne de 2 000 voix.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES D'ALGER

Le Conseil d'Etat vient d'ordonner une enquête sur les dernières élections municipales d'Alger en mai 1900.

On sait que ces élections se sont terminées par la proclamation d'une liste sur laquelle figuraient MM. Voinot, Lionne et Max Régis; celui-ci arrivait dernier de la liste avec 4624 voix. Le premier candidat élu, M. Voinot, en avait obtenu 4 940.

A la suite de protestations, une première enquête avait été faite. Le Conseil d'Etat a jugé la procédure suivie irrégulière, et ordonne une enquête nouvelle qui portera sur ces points:

Y a-t-il eu remise par un adjoint d'un très grand nombre de cartes électorales à des individus chargés de les utiliser ou de les faire utiliser?

Y a-t-il eu substitution de votes, votes multiples, votes d'absents ou de morts facilités et permis au moyen de cartes ainsi remises et distribuées?

L'enquête aura lieu à la mairie d'Alger.

ÉLECTION CANTONALE

Dans le canton de Void (Meuse), M. Malloué, a été élu conseiller général par 1 041 voix contre 780 à M. Martin.

AU CONSEIL GENERAL D'ALGER

Le Conseil général d'Alger a voté samedi un emprunt de 1 500 000 francs pour être distribués aux victimes de la crise viticole.

Le préfet a été chargé de traiter cet emprunt.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les cartes des départements ci-dessous indiquent par circonscription les votes des députés de chaque département sur la loi des associations.

Ces cartes permettent de juger facilement, et du premier coup d'œil, comment est composée actuellement la représentation parlementaire des départements dont nous étudions la situation électorale.

CHER
Cinq députés

Le prince d'Arenberg a voté CONTRE la loi.

MM. Breton, Pajot, Lesage et Maret ont voté POUR.

« M. le prince d'Arenberg, rép. progr., élu en 1898 député de la 1re circonscription de *Bourges*, par 9 587 voix contre 8742 à M. Cougny, socialiste, sera réélu contre le candidat socialiste qui sera sans doute le maire de Bourges Vaillandet.

Le député sortant fera sur son nom l'union de tous les anticollectivistes et de tous les antisectaires.

Dans la 2e circonscription de *Bourges*, le socialiste Breton, élu en 1898 par 9084 voix contre 7 881 à M. Monnier, rép. lib., a beaucoup perdu depuis. Excommunié récemment comme ministériel par le Congrès du Parti ouvrier (guesdistes) à Bourges, il s'est fait battre au Conseil général par M. Dupuis, ancien président de la Chambre de commerce, libéral. L'élection récente de M. Caumenge, rép. lib. et antisoc. au Conseil municipal contre le candidat du maire Vaillandet est encore un mauvais son de cloche pour le député sortant. Il est, de plus, très menacé par un socialiste plus révolutionnaire que lui.

La situation du Dr Pajot, rad. soc. à *Saint-Amand*, 1re, qui a été élu sans concurrent par 9 711 voix en 1898, semble difficile à ébranler.

A *Saint-Amand* 2e, M. Lesage, rad. soc., sera combattu avec acharnement par les socialistes. Au 1er tour de 1898 il avait obtenu 5 816 voix, contre 3 901 à M. Berthoulat, alors rédacteur au *Progrès de Lyon*, et 3 172 à M. Mauger, soc. Le sort de M. Lesage est donc entre les mains des libéraux.

M. Henry Maret, rad. soc., directeur du *Radical*, fut élu à Sancerre en 1898 par 13 184 voix contre 8 812 à M. Georges Picot, rép. lib. Si, comme le bruit en a couru, il se retire, les radicaux auraient l'intention de présenter un prêtre défroqué, M. Lemoine, ancien curé de Vinon et maire de cette commune, rad. soc. La lutte s'imposerait donc dans cet arrondissement, où, d'ailleurs, elle aurait les plus grandes chances de succès.

TRAVAIL NÉCESSAIRE

La revision des listes électorales

(Suite)

Quelles sont les pièces à produire à l'appui des réclamations?

C'est à celui qui fait une demande d'inscription ou de radiation à établir le bien-fondé de sa réclamation.

Demandes d'inscription

D'une manière générale, il sera bon de produire, soit l'extrait de naissance, soit le livret militaire, soit une ancienne carte d'électeur de l'individu dont on demande l'inscription sur la liste électorale.

Mais, outre cela, il sera nécessaire de produire d'autres pièces, suivant la nature du motif indiqué.

Si, par exemple, on réclame l'inscription à raison du domicile, il faudra, ainsi que nous l'avons dit, justifier de la double déclaration de changement de domicile et en même temps d'une demande de radiation de la liste électorale de la commune que l'on a quittée.

Si l'on réclame l'inscription à raison de la résidence de six mois, on devra produire, soit un certificat du maire ou du commissaire de police, soit des quittances de loyer établissant cette résidence.

Si l'on réclame l'inscription à raison de la qualité de contribuable, il faudra produire un extrait du rôle délivré par le percepteur.

Demandes de radiation

Quand il s'agit d'une demande de radiation, la réclamation doit contenir l'énoncé des motifs sur lesquels elle est basée.

Nous rappelons que les cas les plus ordinaires de radiation sont la perte des droits politiques par suite de certaines condamnations, le changement de domicile ou de résidence. Il faut également veiller à ce que les citoyens décédés soient rayés.

Le maire avertit sans frais l'électeur dont l'inscription est contestée, afin qu'il puisse se défendre, s'il y a lieu.

N.-B. — Ceux qui voudront s'occuper utilement de la revision des listes électorales ne devront pas se contenter de faire des réclamations, mais ils auront soin de surveiller les demandes d'inscription ou de radiation qui pourraient être faites par d'autres électeurs, afin de les combattre si elles ne sont pas justifiées.

Jugement des réclamations

La Commission municipale

Les réclamations — qui ont été présentées dans les délais de la loi, c'est-à-dire jusqu'au 4 février — sont jugées en premier ressort par une Commission municipale, *du 5 au 9 février* au plus tard.

La *Commission municipale* se compose des membres de la Commission administrative — dont nous avons parlé, — auxquels s'adjoignent deux délégués désignés par le Conseil municipal.

Cette Commission doit *se borner* à statuer sur les demandes qui lui sont soumises. Elle ne peut faire ni de nouvelles radiations ni de nouvelles additions.

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des suffrages.

Elles doivent être motivées et consignées par ordre de date sur un registre.

Tout électeur a le droit de demander *communication* de ce registre.

Les décisions de la Commission municipale sont notifiées *dans les trois jours* de leur date, *par écrit et à domicile*, aux intéressés et aux tiers électeurs qui ont fait la réclamation.

(*A suivre.*)

Les personnes qui désirent avoir des renseignements plus complets peuvent demander la brochure: **La revision des listes électorales**, *par L. Laya, au Comité d'Action libérale, 7, rue Las-Cases, Paris.*

UN ESCROC

Un individu se présentait ces jours-ci dans différents grands magasins et chez divers commerçants sous le nom de P. Marie Marins, religieux assomptionniste.

Après avoir expliqué que la dispersion de son Ordre le contraignait à voyager avec des habits civils et qu'il habitait en Belgique à une adresse qu'il indiquait, cet individu faisait des achats considérables qu'on devait expédier à Bruxelles, mais dont le payement devait avoir lieu, à présentation de facture, 8, rue François Ier, ancienne résidence des religieux Assomptionistes.

Cet escroc de haut vol n'a heureusement réussi que dans une très modeste mesure, les fournisseurs ayant eu sur les qualités qu'il donnait de très légitimes soupçons.

Nous croyons utile de prévenir de nouvelles tentatives qui pourraient être faites par cet individu en dénonçant ses procédés.

Nous espérons d'ailleurs que la police, à qui son signalement a été donné, le mettra dans l'impossibilité de faire de nouvelles dupes.

« CAUSERIES DU DIMANCHE »

L'Ancien et le Nouveau Testament sont-ils des fables? troisième série des *Causeries du dimanche*, sujets scientifiques sur l'origine du monde. Solution des objections populaires sur l'Histoire Sainte. Vie de Notre-Seigneur et concordance des Evangiles.

Prix broché: 1 fr., port 0 fr. 35; relié 1 fr. 50; port 0 fr. 65.

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris, VIIIe

ANGLAIS ET BOERS

Les détails de la victoire de de Wet

Lord Kitchener s'est décidé à envoyer quelques détails au sujet de la bataille de Twefontein. Il télégraphie de Johannesburg le 28 décembre:

Le colonel Firman et le commandant Williams avaient pris temporairement le commandement de la colonne. Celle-ci était campée sur la déclivité d'un kopje isolé. Le côté sud de ce kopje était presque à pic. Les avant-postes anglais en occupaient les rebords. Les pentes du kopje du côté du nord, où le camp se trouvait établi, sont faibles et de ce côté les avant-postes anglais étaient stationnés bien en avant. La position était naturellement forte, et elle était protégée par des retranchements. Il faisait clair de lune, mais il y avait des nuages au ciel.

Il résulte des détails complets que nous avons reçus que les Boers escaladèrent la pente du Sud, qui était presque à pic, se rassemblèrent près du sommet, et attaquèrent à l'improviste, à 2 heures du matin, le piquet qui gardait les sommets.

Les Boers étaient en nombre supérieur, et avant que les Anglais du camp aient eu le temps de sortir de leurs tentes, les Boers se précipitèrent dans le camp, tuant sur leur passage tous ceux qui sortaient des tentes. Les officiers qui essayaient d'arrêter le flot recevaient des coups de fusil.

Un lieutenant qui avait lui-même ouvert le feu avec le canon automatique tomba, frappé au cœur, pendant qu'il tirait. Un lieutenant de la yeomanry qui conduisait une charge fut tué.

Il y eut panique chez les Anglais, qui, tous, se conduisirent néanmoins de leur mieux; mais les Boers étaient trop forts, et une fois l'avant-poste anglais culbuté sur ce point, il y eut encore lutte quelque temps.

La moitié environ de la colonne, y compris les morts et les blessés, se trouve maintenant au pont de la rivière Eland. L'autre moitié est prisonnière.

Le canon de 15 livres, après avoir brûlé deux gargousses, se faussa, les servants de la pièce tombèrent autour d'elle sous les coups de fusil.

Un lieutenant anglais, qui était tombé sans être blessé, fut pris pour mort et échappa aux Boers. Ce lieutenant a vu partir deux chariots chargés de Boers morts ou blessés, et dont la plupart avaient été atteints dans la première attaque contre l'avant-poste.

Un commandant anglais, qui avait été abandonné dans le camp comme blessé, confirme le rapport du lieutenant, et ajoute qu'au lever du jour, la scène de la surprise était couverte de cadavres boers.

Les Boers, qui étaient apparemment au nombre d'environ 1 200, sous les ordres de de Wet, se sont bien conduits et ont laissé des hommes sur le champ de bataille pour soigner les blessés.

La cavalerie légère anglaise, qui se trouvait au pont de la rivière Eland, à une distance de 14 milles, entendit ce qui se passait à 4 h. 1/2 du matin, et arriva sur les lieux à 7 heures moins 10.

Après avoir laissé aux chevaux le temps de respirer, elle s'élança au galop à la poursuite des Boers, qui, à ce moment, se repliaient vers l'extrémité sud du Langberg. La cavalerie légère réussit à leur faire perdre deux ou trois hommes.

Les Boers avaient réussi à s'échapper, grâce aux accidents de terrain, et une fois dans le Langberg, la cavalerie anglaise s'est trouvée impuissante contre eux, étant donnée leur supériorité au point de vue du nombre et de la nature du terrain.

Un détail à relever dans cette dépêche donne toute son importance à la victoire de de Wet:

« La position, dit Kitchener, était naturellement forte, et elle était protégée par des retranchements. »

Le côté sud du kopje était presque à pic, et c'est par là que les Boers sont montés à l'assaut. On peut juger de leur courage et de leur ardeur.

Les Boers n'ont pas seulement fait preuve de courage, ils ont encore fait preuve d'humanité. Alors que la conduite des Anglais dans cette guerre soulève l'indignation du monde civilisé, que les femmes et les enfants boers succombent par milliers dans les camps de concentration, les Boers, après leur victoire « se sont bien conduits, et ont laissé des hommes sur le champ de bataille pour soigner les blessés ». Et c'est lord Kitchener lui-même qui rend compte à son gouvernement de cette attitude généreuse et humanitaire des Boers.

Ce n'est pas tout.

Lord Kitchener, dans une seconde dépêche du 29 décembre, annonce que de Wet a renvoyé les prisonniers qui sont tous revenus à Bethléem.

La surprise d'Elandspruit

Londres, 29 décembre. — (A l'*Agence Paris-Nouvelles*) — Le War Office annonce la mort du major Hudson, blessé à Elandspruit. Il faut ajouter aux listes déjà publiées des pertes anglaises à Elandspruit 4 officiers blessés, 5 hommes tués, 15 blessés.

Les journaux anglais

Les journaux n'ont reçu aucune dépêche apportant des détails complémentaires sur le combat de Twefontein et tous les renseignements se bornent à la dépêche officielle de lord Kitchener.

Toutefois, la tendance générale de la presse est de diminuer autant que possible l'importance de cet événement malheureux, et l'émotion a été ainsi moindre que si les révélations avaient suivi le désastre.

La plupart des journaux néanmoins critiquent la situation. Le *Daily Mail* demande comment le détachement anglais préposé à la garde du blockhaus n'a pas été prévenu de l'approche des Boers.

Il émet deux hypothèses à ce sujet: ou bien le service de renseignement était défectueux ou bien le détachement n'était qu'une colonne isolée agissant seule et n'ayant pas son propre service de renseignement.

Le *Morning Post* reproduit à peu près la même question.

Le *Morning Leader* demande franchement si ce sont là les résultats rêvés et s'ils correspondent aux énormes sacrifices faits jusqu'à ce jour.

Les femmes suisses aux femmes anglaises

13615 femmes suisses ont signé une adresse aux femmes d'Angleterre pour les supplier, au nom de l'humanité, de faire cesser cette horrible guerre du Sud-Africain. Elles protestent contre les traitements cruels infligés aux femmes et aux enfants.

Les femmes d'Allemagne aux femmes d'Angleterre

On nous communique un éloquent appel des femmes d'Allemagne adressé pareillement aux femmes d'Angleterre.

Les femmes d'Allemagne demandent à leurs sœurs d'Angleterre « d'épargner à leur patrie, d'épargner au drapeau de leur pays, la honte d'une guerre d'extermination contre des femmes et des enfants ».

Elles n'incriminent pas le « peuple anglais trompé par un gouvernement sans conscience », elles font l'éloge de la bravoure des soldats anglais « qui sentent la rougeur leur monter au front quand ils reçoivent les ordres féroces les pressant d'attaquer de paisibles travailleurs, des femmes et des enfants sans défense ».

Manifestation en Allemagne

Il y a des manifestations nombreuses dans toute l'Allemagne en faveur des Boers. Récemment, il y en eut deux à Munich où plus de 8 000 personnes ont énergiquement protesté contre les atrocités commises sur les femmes et les enfants boers.

Des protestations ont été adressées au gouvernement, au Reichstag, aux députés des divers Etats de l'empire.

LES « CONFÉRENCES »

Revue paraissant tous les quinze jours, par livraisons de 16 pages à 2 colonnes, fournit aux jeunes conférenciers, aux directeurs d'œuvres et aux cercles d'études sociales, des textes de conférences sur les questions d'actualité, des plans avec sources à consulter et une chronique de tout ce qui se fait dans tous les camps en matière de conférences et de propagande par la parole. Cette revue est honorée du suffrage et de la collaboration d'un grand nombre de professeurs de nos Facultés catholiques et des maîtres de l'éloquence populaire.

Les *Conférences* traitent des questions religieuse, sociale, littéraire, scientifique.

Les *Conférences* contiennent un grand nombre de textes avec série de projections sortant des ateliers de la Maison de la Bonne Presse.

La *première année* des *Conférences* forme un beau volume broché, prix 3 francs.

On s'abonne à la **Maison de la Bonne Presse**, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

LE CONGRÈS DE TOULOUSE

Nous avons le regret d'annoncer l'ajournement du Congrès que l'*association catholique de la Jeunesse française* devait tenir à Toulouse les 24, 25 et 26 janvier prochain.

Il ne s'agissait pas, nos amis le savent, d'une improvisation: ce Congrès était depuis longtemps projeté, nous étions entrés dans la période des préparatifs immédiats, et de précieux concours nous étaient acquis.

C'est sur le désir exprimé par une autorité à laquelle est due toute déférence que nous remettons à plus tard cette manifestation. Devant un avis qu'elle ne veut pas discuter, l'*association catholique de la Jeunesse française*, respectueuse et disciplinée, s'incline. On lui demande de remettre son Congrès après les élections: c'est chose entendue.

Et sans doute nous ne pouvons voir sans regret retardée la réalisation d'un projet qui nous est cher; mais nous ne l'abandonnons pas. Nous remercions nos amis de Toulouse de leur cordiale et pressante invitation: qu'ils la tiennent pour acceptée. Entre eux et nous les liens d'amitié vont se resserrant chaque jour: le Congrès qu'ensemble nous continuerons de préparer viendra à son heure et donnera, nous en avons l'assurance, un nouvel et puissant élan à l'œuvre capitale de l'organisation de la jeunesse catholique en France.

LE COURTÉ.

(*Revue de la Jeunesse catholique.*)

LES SAUVETEURS DU HOHENECK

Le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée, vient de faire porter à la connaissance de ses troupes par la voie de l'ordre le nom des militaires de la garnison de Gérardmer qui se sont signalés par leur courage et leur dévouement, le 11 décembre, lors du terrible drame du Hoheneck.

Le général félicite tout particulièrement le sous-lieutenant Plumet, du 152e régiment d'infanterie, et le médecin auxiliaire Noble, proposés pour une médaille d'honneur, puis le caporal Delacroix et l'infirmier Georgeon, proposés pour une mention honorable.

Il loue l'acte de courage mené à bien par le détachement du 152e régiment qui, formé des hommes les plus robustes et les plus endurants de la compagnie, sous le commandement du lieutenant Plumet, ne parvint jusqu'aux malheureux foudroyés du Hoheneck qu'après deux tentatives au milieu de tempêtes de neige très violentes.

Le chef du 7e corps termine son ordre général en annonçant que tous les soldats de deuxième classe qui faisaient partie du détachement de sauvetage sont nommés de première classe.

Une grève originale

Une grève originale, quant à la cause qui l'a amenée, vient d'éclater à Tunis. Il s'agit des cochers de landaus, la seule voiture usitée; ces cochers, qui sont tous Maltais ou Arabes, se plaignent d'un arrêté de la municipalité, vieux de plus d'un an, qui leur impose une tenue uniforme, comportant une casquette plate en cuir bouilli.

Ils prétendent que cette coiffure ne les garantit pas contre la pluie et en outre les rend chauves.

Pour faire aboutir leurs revendications, ils se sont mis en grève.

La ville qui ne manque pas de moyens de locomotion s'amuse plus qu'elle ne s'inquiète de cette question des chapeaux.

Les visites du jour de l'an, toutefois, si la grève se prolonge, se feront moins facilement.

Le parti ouvrier

Arras, 30 décembre. — Le Congrès tenu à Calais par la section calaisienne du parti ouvrier français et par les délégués des communes et des cantons a adopté la candidature socialiste de M. Delcluze, conseiller général, pour le siège de député de la 2e circonscription de Boulogne.

LE SAINT DU JOUR

SAINT SYLVESTRE Ier, PAPE (335)

Cet illustre Pontife commence la série des Papes qui n'eurent point à redouter la persécution des empereurs païens et à célébrer les saints mystères dans les catacombes. Par l'édit de Milan, Constantin venait de proclamer la liberté du culte chrétien, et lui-même devait bientôt après recevoir le baptême. Le long pontificat de saint Sylvestre (314-335) lui permit de faire de grandes choses. Deux Conciles importants furent convoqués à Nicée et à Rome. L'hérésie arienne y fut condamnée. Le *Liber Pontificalis* nous apprend que saint Sylvestre ordonna en divers lieux 65 évêques. Il mourut le 31 décembre 335.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. LE VICAIRE GÉNÉRAL BUREAU

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Bureau, vicaire général de Paris, archidiacre de Notre-Dame, décédé hier soir après deux jours seulement de maladie. Ses obsèques auront lieu jeudi 2 janvier, à 10 heures, en l'église métropolitaine.

M. l'abbé Bureau, après avoir été pendant quelques années professeur au Petit Séminaire de Notre-Dame des Champs, puis premier vicaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, avait été appelé par le cardinal Guibert à l'archevêché de Paris, où il remplit successivement les fonctions de promoteur et d'archidiacre dans les différents archidiaconés. Son Eminence perd en lui un collaborateur sincèrement dévoué, et l'administration diocésaine un homme d'excellent conseil, à la fois ferme et bon, dont tous les prêtres ont pu apprécier les rares qualités administratives, autant que l'esprit vraiment sacerdotal.

Le R. P. Jean Favart, procureur général de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, le 28 décembre, à Paris, rue de Saint-Pétersbourg, à 50 ans, après vingt-six ans de profession religieuse. — Le R. P. Fulgent, des Trappistes du monastère de la Bonne-Espérance, au diocèse de Périgueux, le 25 décembre. — Mme Boubée de Lespin, née Oudet, à Saintes, le 10 décembre, à 92 ans. — M. Emile Liebaert, décédé en voyage chez son frère à Clermont-Ferrand le 28 décembre. — Mme Counil, à Salers (Cantal), le 27 décembre, à 65 ans. Elle était mère de notre confrère, M. Joseph Counil, rédacteur en chef de la *Croix de l'Ain*. — Mlle Henriette Zuccioni, à Lyon, à 27 ans. — M. Gustave Lavigne, à Biarritz, à 20 ans. — Mlle Caroline Jarnouen de Villartay, 33 ans, à Vitré. — Mme Victor Barbier, 26 ans, à Rennes. — M. l'abbé Julien Hardy, 25 ans, à Domelein (Ille-et-Vilaine). — Sœur Marie-Joseph Saliot, 24 ans, religieuse de la communauté de Rillé, près Fougères.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(300 jours d'indulgence)

LES ÉTRENNES DES DISPARUS

Nous trouvons dans la *Semaine religieuse* de Rennes une excellente pensée suggérée par l'échange de souhaits, de présents, de souvenirs de toute sorte, auquel donnent lieu les fêtes de Noël et du jour de l'an; nous lui empruntons à ce sujet ces quelques réflexions dignes d'être méditées et mises à profit:

..... Mais qui pense (pardonnez-moi l'expression) à offrir des étrennes aux pauvres âmes du Purgatoire? Oh! elles sont bien oubliées, le 1er janvier, ces pauvres âmes! Et pourtant, nous comptons parmi elles peut-être un père, une mère, sûrement des parents, des amis, des bienfaiteurs! Pourquoi eux sont-ils seuls oubliés, eux qui nous ont tant aimés, peut-être jadis tant comblés de cadeaux!.. Pourquoi chaque famille chrétienne ne tiendrait-elle pas à honneur de faire célébrer à l'occasion du nouvel an au moins une messe pour ses membres défunts? Et les plus généreux ne pourraient-ils pas ajouter une autre messe pour les âmes les plus abandonnées du Purgatoire? Et pour une minime somme d'argent, eux qui en dépensent peut-être de plus considérables inutilement, ils répandraient, ce jour-là, l'allégresse dans les brasiers du Purgatoire.

Pourquoi surtout ne pas faire participer les chers défunts, en les associant à l'œuvre de prière perpétuelle érigée à leur intention sous le titre de *Croisés du Purgatoire*, à tous les suffrages, à tous les sacrifices, à toutes les messes que cette œuvre leur assure?

Les conditions d'admission sont indiquées sur demande adressée au secrétaire de l'œuvre, 129, rue de l'Université, Paris.

LES « CONTEMPORAINS »

Après avoir fait ses premières armes en Algérie, le maréchal Niel fut appelé à la défense de Rome en 1849. Le siège de Sébastopol permit de voir quelle était toute sa valeur, et la victoire de Solférino à laquelle il prit une très grande part permit de le faire maréchal de France. Il était ministre de la Guerre, quand la mort, qu'il vit venir très chrétiennement, interrompit son œuvre d'organisation, quelque mois avant la guerre.

Chaque semaine, une livraison illustrée de 16 pages, in-8o, 0 fr. 10. — Un an, 6 fr. Pour les abonnés du *Pèlerin*, 3 fr. 60. Un numéro spéciman est envoyé gratis sur demande

« BULLETIN DES CONGRÉGATIONS »

SOMMAIRE DU NUMERO DU 29 DECEMBRE 1901

L'année la plus belle. — Le cinquantenaire de la fondation des Augustins de l'Assomption. — La *Croix* aux Assomptionistes. — L'exécution de la loi de persécution à Nantes. — A l'abbaye de Solesmes. — Les avis des Conseils municipaux. — Chronique des tribunaux. — M. Waldeck-Rousseau et les Congrégations. — L'enlèvement des croix à Arles. — La bûche et le ministre. — Police municipale et enterrements religieux.

Abonnement: un an, 6 francs; un numéro, 0 fr. 10. *Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe*. Un numéro *specimen* sera envoyé *franco* sur demande.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris
PROJECTIONS LUMINEUSES

Le journal d'un solitaire

10 septembre 1888. — J'ai été au chef-lieu voir le préfet. Une fois en présence l'un de l'autre, nous sommes restés quelques secondes à nous regarder sans nous reconnaître. Enfin, Demet a pris le premier la parole et tout de suite nous nous sommes tutoyés. Demet m'a paru le bon garçon d'autrefois, assoupli par l'habitude des affaires administratives, mais plein de bonne volonté, pourvu qu'on n'attaque point directement son gouvernement. En ce moment, ledit gouvernement, assagi par les audaces du boulangisme, ne demande pas mieux que de faire patte de velours dans ses relations avec les conservateurs, si ces derniers n'entrent point dans le camp boulangiste. Or, je ne suis d'aucun parti politique, ou plutôt mon éclectisme consiste à être le moins mauvais chrétien possible et à rendre service aux pauvres et aux humbles. Donc tout est pour le mieux.

Notre entrevue a été très longue et très cordiale. Demet m'a semblé très touché de mon empressement à venir à lui. La fin de notre conversation a été si curieuse que je ne résiste point à la rapporter ici.

— Sais-tu, m'a dit Demet, que ta position est unique dans le département et que si tu voulais, avec tous les services que tu as rendus à Coëtlosquet, avec ta fortune territoriale énorme, rien ne serait plus facile que de te faire nommer député. Ah! par exemple, il ne fait pas bon avoir affaire à toi, témoin cette histoire d'un certain Pontis que j'ai retrouvée dans les papiers de mon prédécesseur. Aussi, je m'empresse de t'en faire toutes mes félicitations, et tu sais, pour ton asile, je vais m'occuper de régler au plus vite les formalités administratives.

— Je t'en remercie bien, mais tu n'as nulle crainte à concevoir à mon sujet. Je ne veux être ni conseiller général, ni député, ni sénateur. Je disposerai actuellement, si je voulais faire de la propagande réactionnaire, de plus de deux mille voix, car outre mes fermiers, j'ai une certaine influence sur un grand nombre d'ouvriers de paysans, de petits marchands, mais je laisse à tous leur conscience pour voter. Si l'on vient me demander mon avis, je leur donne en toute équité. A chacun d'en faire à son idée. Je déteste la politique, mais je déclare qu'un gouvernement se déshonore quand il laisse un individu comme Pontis empoisonner moralement tout un canton, et cela avec l'aide des autorités et des instituteurs, aussi l'ai-je traité comme un chien enragé dont il faut se débarrasser à tout prix.

— Cette affaire Pontis est assez compliquée. Je ne suis pas encore assez ancien dans cette préfecture pour l'avoir étudié beaucoup, mais je soupçonne d'abord là-dedans un individu très protégé, puis, à la suite d'une histoire mystérieuse, lâché par le pouvoir, sans qu'il s'en doutât. Tu es arrivé au moment psychologique, et ta charge violente l'a jeté bas de son piédestal.

— Enfin, demandai-je, comment se fait-il qu'un gouvernement supporte des espions comme Pontis et leur permettent, sous couleur de prosélytisme protestant, de faire des conférences sur des sujets n'intéressant que des Français de race?

Demet ne répondit que par un sourire mystérieux.

— Certes, continuai-je, personnellement je n'ai aucune haine contre le régime républicain. Mais cette façon de jeter dans notre pays la division, de faire les citoyens s'entre-déchirer est une preuve d'infériorité complète en fait de morale politique, et ma foi tant pis pour le candidat qui viendrait à Coëtlosquet exposer les mêmes théories: je n'hésiterais pas à lui opposer toute mon influence et à le combattre par tous les moyens. Vois-tu, je ne comprends qu'une chose: que les catholiques doivent rendre coup pour coup et traiter leurs adversaires aussi durement qu'ils sont traités. Ils sont la majorité, et ils sont bien bêtes de n'en pas profiter.

Demet se mit à rire franchement et me tendant la main:

— Tu es un terrible villageois. Heureusement pour nous, bien peu de conservateurs raisonnent comme toi, sinon nous pourrions faire nos malles. Je vais soigner l'expédition de toutes les formalités.

15 novembre 1888. — Le Dr Fournier épouse la fille d'un gros marchand de beurre du bourg, l'un des conseillers municipaux réactionnaires de Coëtlosquet. Matériellement, c'est un joli parti pour le jeune médecin qui n'a rien. La jeune fille a été élevée chez les Sœurs ici, est gentille et passe pour une future maîtresse de maison accomplie. La famille Kerlidou est une des meilleures de la commune, religieuse, charitable, laborieuse. Je suis enchanté pour Fournier de ce mariage, mais, pour moi, c'est une corvée ennuyeuse car, témoin du marié, je dois assister au reste de la fête sous peine de blesser gravement la famille Kerlidou.

Le mariage est fixé au 20 décembre.

20 novembre 1888. — L'asile avance. Nous avons un temps doux sans trop de pluie qui favorise les constructions. Le dimanche, le plateau de Beg-ar-choat est le rendez-vous de la moitié de la population qui inspecte les travaux et donne son avis. J'entends des commentaires à mourir de rire.

28 novembre 1888. — La nuit dernière, il y a eu chez moi tentative de vol. Vers 1 heure du matin, j'ai été réveillé par un sourd grondement de mon chien qui couche dans ma chambre. Je me suis levé et j'ai entendu un craquement dans l'un des volets en bas. J'ai pris le revolver accroché au chevet de mon lit, une lanterne sourde, et je suis descendu à pas de loup après avoir recommandé au chien de ne pas aboyer. J'ai déverrouillé doucement la porte de la cour et j'ai surpris bonnement un individu qui, avec une pince, essayait de forcer les volets. Le cambrioleur a été si étonné de sentir ma main s'abattre sur lui qu'il a laissé tomber sa pince. Je l'ai poussé dans la maison, et, la porte refermée, j'ai conduit dans la cuisine mon malfaiteur marchant comme un automate, sans l'ombre d'une résistance.

— Asseyez-vous et dites-moi votre nom.

Il me regarda de l'air d'un loup pris au piège.

— Tiens, fis-je, mais je vous connais. Voilà qui est particulier, vous êtes le fils de l'instituteur.

Il fit un bond et essaya de fuir, mais je l'empoignai un peu rudement peut-être, et je le forçai à s'asseoir.

C'est un jeune homme de seize à dix-sept ans, qui n'a rien fait de bon, absolument perdu de vices, et doué, je le crains, de tous les mauvais instincts. Bien que très jeune, il était de l'escorte de Pontis dans ses conférences.

Jérôme Le Galloc sembla sortir de sa prostration, et cette fois, si je n'avais eu l'œil sur lui, je crois qu'il m'aurait sauté à la gorge et cherché à m'arracher mon revolver.

— Tenez-vous tranquille ou je vous fais sauter la cervelle sans aucune espèce de remords. Vous veniez donc pour me voler? Vous ne répondez pas. C'est inutile d'ailleurs; comme j'ai une atroce envie de dormir et qu'il ne fait pas chaud, je vais vous conduire dans un petit local d'où je prierai votre père de venir vous extraire.

Je faisais bien d'avoir l'œil, le misérable, se sentant perdu, voulut tenter une suprême lutte. Je lui envoyai de toute ma force un coup de poing qui l'atteignit en pleine figure et je parvins à le maîtriser. Je pris une grosse ficelle qui était pendue derrière une porte, et les poignets bien ligotés, lui fis descendre l'escalier menant aux caves.

— Où me menez-vous?

— Dans le petit local promis.

Il y a dans un angle une sorte de caveau construit pour recevoir des caisses vides. Il est absolument obscur. Je le fis entrer là-dedans, le fouillai pour voir s'il n'avait pas d'allumettes, et, sur sa promesse de se tenir sage, je lui déliai les mains qui devaient le faire souffrir rudement: car je l'avais fortement ligotté. La porte de ce caveau est solide et celle de la cave encore plus; je l'y laissai.

(*A suivre.*)

CH. DE LA PAQUERIE.